

Le Sainte-Hélène



Briller par nos panoramas

Le 23 mars 2021

Année 9, no 2

Dépôt légal BNQ / ISSN 2292-7735

SOMMAIRE :

Mot du Conseil municipal	p. 3	Nouvelles de la Bibliothèque	p. 8 et 9
Informations municipales	p. 4 à 6	Chronique Mieux connaître ses citoyens	p. 9 et 10
Avis public	p. 7	Et si un jour ça m'était utile	p. 11
		L'eau de mon puits	p. 12 et 13



Crédit photo : Martine Lambert



Le Sainte-Hélène

Un outil
promotionnel régional

Le calendrier des activités
culturelles et sociales

**Nous travaillons
pour vous
et avec vous.**

Prochaine parution :

Mai 2021

**L'heure de tombée pour nous faire parvenir
vos textes ou vos commentaires :**

le 30 avril à midi.

Autant que possible, vos textes sont en police
Garamond # 12.

En fichier Word ou Publisher, pas de fichier
pdf ni excel SVP.

administration@sainte-helene-de-chester.ca

Merci aux collaborateurs qui fournissent
régulièrement ou occasionnellement des
textes pour la réalisation des bulletins :

Chantal Baril, Yvan Ouellette et
Martine Lambert
Montage : Marie-Claude Vallée

Pensée du mois

RÉFLEXION BOUDDHISTE :

Ne vous fâchez pas contre le puits qui est
sec parce qu'il ne vous donne pas d'eau,
mais demandez-vous plutôt pourquoi vous
continuez à insister pour prendre de l'eau là
où vous avez déjà compris que vous ne
pouvez pas la trouver.

Auteur inconnu



Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi : 8 h à midi et 13 h à 17 h

Vendredi : Fermé

***Le port du couvre-visage est obligatoire
lorsque vous vous présentez au bureau.**

À surveiller dans la prochaine édition :

➔ Journée distribution de compost 2021
Collecte des déchets volumineux 2021

Mot du Conseil municipal

Chères citoyennes, chers citoyens,

En débutant, nous souhaitons un très beau temps des sucres à nos acériculteurs et acéricultrices de la municipalité dont la saison vient de commencer. Petits et grands ont hâte de se sucrer le bec!

Nous pouvons affirmer que nous avons eu un hiver assez clément cette année; pas beaucoup de verglas et peu de tempêtes. Nous avons tout de même été en lien avec le patrouilleur de notre entrepreneur tout l'hiver afin d'être le plus efficaces possible et de discuter des améliorations à apporter à certains secteurs plus problématiques. Nous terminons donc le contrat de 3 ans avec cet entrepreneur en ce mois d'avril. Suite à l'adjudication du contrat en décembre dernier à ce même entrepreneur qui est Excavation Tourigny, il continuera d'être notre déneigeur pour les 3 prochaines années soit jusqu'en 2024.

Nous voici rendus au printemps avec le dégel qui fait la vie dure à nos chemins. Soyez assuré que nous ferons tout en notre pouvoir afin d'agir promptement en signalant les endroits plus problématiques, en passant la gratte-niveleuse dès que la température nous le permettra, et ce, dans le but de vous donner des chemins sécuritaires et agréables à emprunter. Nous le savons tous, la période de dégel est difficile dans nos chemins de gravier. Nous vous remercions de votre compréhension malgré les désagréments que cela vous causer.

Le printemps veut également dire préparation des travaux pour la période estivale. Nous sommes en mode soumissions pour être fin prêts quand le moment sera venu de faire de l'amélioration dans nos chemins qui débutera par le nivelage, le rechargement et l'épandage de l'abat-poussière. Par la suite, il y aura les travaux de fauchage, débroussaillage, creusage de fossés, changements de ponceaux et sûrement plein d'autres imprévus qui seront traités.

Bon printemps à tous!

Le Conseil municipal

<p style="text-align: center;">MUNICIPALITÉ DE SAINTÉ-HÉLÈNE-DE-CHESTER</p> <p style="text-align: center;">440, rue de l'Église Sainté-Hélène-de-Chester (Québec) G0P 1H0 Téléphone : 819 382-2650 Télécopieur : 819 382-9933 courriel : municipalite@sainte-helene-de- chester.ca</p>	<p>Maire : Lionel Fréchette Directrice générale : Chantal Baril Adjointe administrative : Marie-Claude Vallée</p>	<p>Administration municipale</p>
	<p><u>Conseillers et conseillères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ André Thibodeau ◆ Christian Massé ◆ Isabelle Meunier ◆ Catherine Belleau-Arsenault ◆ Joël Lemieux-Gagné ◆ Robert Allaire 	

Informations municipales

ABRI D'AUTO SAISONNIER

Selon la réglementation municipale, à partir du 15 avril, vous devez avoir démantelé votre abri d'auto saisonnier.

Merci de votre collaboration.



CONGÉ FÉRIÉ

Notez que le bureau municipal sera fermé le lundi 5 avril pour le férié de Pâques.

Joyeuses Pâques!



COLLECTES SAISONNIÈRES

La collecte pour les résidences saisonnières s'effectue entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2021.

Pour plus d'information ou pour voir le calendrier des cueillettes, consultez le <https://www.gesterra.ca/citoyens/horaire-des-collectes>, ou rendez-vous sur notre site internet au www.sainte-helene-de-chester.ca.



PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : LE MERCREDI 7 AVRIL

L'ordre du jour se trouve sur le site internet au www.sainte-helene-de-chester.ca le jour même du conseil. Si vous avez des questions qui s'adressent au conseil, veuillez nous les communiquer avant 16 h le jour du conseil.

Merci.

CONCOURS DE CITROUILLES

Salut!

Je m'appelle Olivier L'Ecuyer et je demeure à Sainte-Hélène depuis plus de 10 ans. Les gens qui me connaissent bien savent que je suis un passionné de jardinage. Année après année, le jardin potager s'agrandit et s'enjolive pour la santé de la famille et pour la biodiversité.

Je fais partie du comité des loisirs et je vous invite cette année à participer à un concours de citrouilles! Les objectifs sont multiples : se changer les idées, passer du temps à l'extérieur, prendre soin d'un être vivant, discuter de jardinage, socialiser, se nourrir, décorer pour l'Halloween, etc. ... et peut-être même gagner!

J'ai commandé deux variétés. La première est une citrouille commune d'Halloween et l'autre est la variété géante pouvant atteindre plus de 1000 lb! Un prix sera offert pour la citrouille la plus lourde dans les deux catégories et il y aura des prix de participation!

Vous avez des questions?
Le défi vous interpelle?
Peu importe votre âge, inscrivez-vous en me téléphonant!
C'est gratuit!

819 382-2137
Olivier



INSPECTEUR EN BÂTIMENT



IMPORTANT :

En raison du COVID-19 j'effectue du télétravail, donc je ne suis pas présent au bureau municipal. Notez que pour le moment, les rendez-vous seront que téléphoniques.

Pour toutes demandes de permis et certificats (disponibles sur le site de la Municipalité), celles-ci doivent être **transmises par courriel** à l'adresse permis@sainte-helene-de-chester.ca. Il est aussi possible de me laisser un message sur ma boîte vocale au 819 752-2444, poste 4273. Je vous rappellerai dans les meilleurs délais vus les circonstances exceptionnelles. Merci.

Vincent Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les élections municipales générales se tiennent à date fixe le premier dimanche de novembre tous les 4 ans. Les prochaines élections générales auront lieu le 7 novembre 2021.

ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2021



RÔLE DES ÉLUS(ES)

Le rôle d'un élu est de représenter la volonté des citoyens au sein du conseil municipal tout en agissant dans l'intérêt de la municipalité. Il apporte des préoccupations et des projets que les citoyens souhaitent voir se concrétiser. En tant que citoyen élu, le conseiller doit aussi veiller aux intérêts et à la saine administration de la municipalité. Lors des séances du conseil, il s'assure que les projets avancent selon les délais prévus et que les sommes engagées correspondent à ce qui était prévu au budget.

INFORMATIONS UTILES POUR LES ÉLECTEURS

Au cours des prochains mois, en fonction des étapes au calendrier électoral, la population sera informée à propos des grandes étapes du processus électoral; que ce soit par notre journal local ou via le site internet de la Municipalité au www.sainte-helene-de-chester.ca. Parmi ces étapes, mentionnons l'importance de s'assurer de figurer sur la liste électorale, le vote par anticipation et le jour du scrutin.

Parce que le leadership à plusieurs visages, il est essentiel d'avoir plus de femmes en politique municipale. On vous invite à visionner le vidéo suivant : <https://youtu.be/aGzIrqyvqrc>

PLANTS DE JARDIN À VENDRE



Offre variée : tomates, concombres, poivrons et plus encore!

Pour information et pour réserver :
www.fermelideel.com ou demandez Rachel au 819 806-1103



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER

AVIS PUBLIC

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le premier projet de règlement numéro 329-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 215-2008 concernant la modification des superficies maximales des garages reliés à un usage résidentiel et de diverses dispositions.

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 mars 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 329-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 215-2008 concernant la modification des superficies maximales des garages reliés à un usage résidentiel et de diverses dispositions.

Ce projet de règlement vise à adopter certaines modifications au Règlement de zonage numéro 215-2008, lesquelles sont énumérées ci-après :

- Limiter le nombre maximal de bâtiments accessoires à trois (3) pour un terrain résidentiel situé dans un périmètre urbain et à quatre (4) lorsque situé à l'extérieur du périmètre urbain;
- Augmenter la hauteur maximale d'une porte de garage à 3 mètres au lieu de 2,5 mètres et y ajouter une largeur minimale de 2,4 mètres;
- Réduire la superficie maximale d'un garage détaché situé dans un périmètre urbain à 90 % de la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal au lieu de 140 %;
- Ajuster la superficie maximale d'un garage détaché situé à l'extérieur d'un périmètre urbain à 140 % de la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal;
- Réduire la superficie maximale d'un garage attaché à 90 % de la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal au lieu de 140 %;

Ce projet de règlement comprend des dispositions devant faire l'objet d'approbation référendaire.

Tout intéressé à se faire entendre par le conseil relativement à ce projet de règlement doit faire parvenir ses commentaires par écrit au plus tard le 7 avril 2021 à 16 h par l'un des moyens suivants :

- par la poste au 440, rue de l'Église, Sainte-Hélène-de-Chester (Qc), GOP 1H0
- par courriel à l'adresse municipalite@sainte-helene-de-chester.ca

Les commentaires écrits seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce sur l'adoption du deuxième projet de règlement.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité en suivant le lien suivant : <https://municipalites-du-quebec.ca/sainte-helene-de-chester/index.php>

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER, CE 23 MARS 2021.

Chantal Baril
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Bibliothèque de Sainte-Hélène-de-Chester

Enfin le printemps, on va pouvoir recommencer à lire dehors.

Horaire de la bibliothèque



Avec le passage en zone orange de notre région, nous sommes très heureux de revenir à notre horaire habituel, soit :

- Tous les dimanches de 10 h 00 à midi (excepté le dimanche de Pâques, 4 avril)
- Tous les mercredis de 18 h 30 à 21 h 00

Cependant, les mesures sanitaires COVID demeurent en place :

- Accès libre aux collections avec distanciation physique
- Service de prêts et retours de documents avec distanciation physique
- Services en ligne
- Accès au mobilier collectif avec distanciation physique
- Postes libre-service ouverts avec distanciation physique et désinfection

Sondage

SONDAGE 2021

BiBli

& cie

● **Date limite**
19 mars 2021

Vous connaître pour mieux vous servir !

Afin de continuer à vous offrir un service de qualité et tenir compte de vos besoins, nous vous sollicitons pour répondre à un bref sondage en lien avec les services que nous offre notre principal partenaire qu'est le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

Nous remercions tous les citoyens et citoyennes qui prirent le temps de compléter le sondage. Les données recueillies nous aideront à vous offrir des services mieux orientés vers vos besoins.

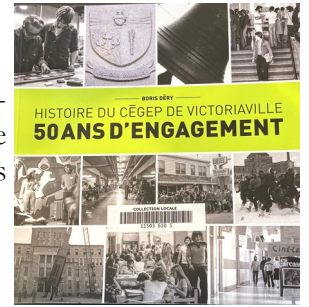
Club de lecture TD – Joue le jeu!

Le passage à l'heure d'été nous rapproche des vacances scolaires estivales. Donc, on se prépare pour le Club de lecture. Noémie et Olivier ont bien hâte de jouer le jeu avec vous cet été!



Les 50 ans du CÉGEP de Victoriaville

Plusieurs d'entre nous ont fréquenté le Cégep de Victoriaville. Et même quelques concitoyens faisaient partie de la première cohorte en 1970. Vous pouvez emprunter le livre « Histoire du CÉGEP de Victoriaville, 50 ans d'engagement » à la bibliothèque. Nous sommes certains que plusieurs se remémorons de bons souvenirs!



Venez nous rencontrer. On vous y attend!

Les bénévoles :

Martine Lambert, Huguette Ouellette, Noémie Asselin,
Olivier Lecomte et Yvan Ouellette

biblio148@reseaubibliocqlm.qc.ca
819 382-2650

MONSIEUR GILLES THIBODEAU : QUEL HÉRITAGE?

Nous pensons que des personnes formidables, qui ont des histoires fascinantes à conter, habitent notre village. Nous avons décidé d'aller à la rencontre de ces personnes pour mieux les connaître. Nous rédigerons cette année 8 chroniques qui les présente en faisant ressortir un aspect déterminant de leur vécu en lien avec l'histoire de Ste-Hélène.

Si vous avez des rencontres à nous proposer pour nos prochaines chroniques, merci de communiquer avec nous au 819 382-2153 ou par courriel à fournier.julien@cegepvicto.ca ou viviane.yelle@gmail.com



Julien Fournier



Viviane Yelle

Dernièrement, Dame Nature nous a fait cadeau de quelques belles journées de temps doux. Dehors la neige fond, dans l'air un présage du temps des sucres qui s'en vient. Dans nos familles, cette période rime avec retrouvailles, repas dans le bois, mitaines mouillées et minois d'enfants collés de tire d'érable du bout du nez à la pointe des cheveux. Nous savons que ces traditions sont encore bien vivantes dans plusieurs familles du village. Nous avons entendu parler des rassemblements familiaux chez le clan Thibodeau et nous avons eu envie d'en apprendre plus. Cette semaine, nous nous sommes entretenus avec Gilles Thibodeau. Fidèle à l'image que nous avons de lui, nous découvrons un homme travaillant et fier, un homme attachant et engagé. Gilles accepte de nous parler avec joie et générosité, mais s'inquiète de passer devant d'autres habitants du village qui seraient

selon lui plus importants.

Pour bien comprendre Gilles et ses origines, nous vous proposons un brin d'histoire. Le premier Thibodeau, prénommé Alphonse, arrive à Ste-Hélène-de-Chester en 1921 (Eh oui, cette année les Thibodeau fêteront leurs 100 ans au village)! À cette époque, leur propriété se situe dans le rang 3, tout près de la résidence de Bernard Binette aujourd'hui. Peu après la naissance de Jean-Paul, le père de Gilles, la famille Thibodeau déménage. À l'instar des 900 000 Canadiens-Français qui quittent leur mère-patrie à cette époque pour s'établir en Nouvelle-Angleterre, les Thibodeau s'installent dans une ville manufacturière où Alphonse travaille comme livreur de glace alors que sa femme dénicher un emploi dans une filature. La petite famille travaille d'arrache-pied pendant quelques années avant que le mal du pays ne les rappelle à Ste-Hélène-de-Chester. À leur retour, ils s'installent sur le site actuel de la ferme des Thibodeau. Conséquence d'un exode prolongé, le petit Jean-Paul ne parle qu'anglais. Il doit réapprendre la vie au Québec. Jean-Paul reprend plus tard la ferme d'Alphonse et il aura 9 enfants; 5 garçons et 4 filles.

Gilles Thibodeau naît en 1948 en même temps que la ferme devient une ferme laitière. Aîné d'une famille nombreuse, il grandit bien entouré. Le récit d'enfance de Gilles met en scène la réalité d'une famille terrienne des années 50, qui travaillent dur sur la ferme et où tous contribuent à la mesure de leurs capacités. Gilles nous partage plusieurs bons souvenirs de son adolescence. À cette époque, alors que

(suite)

Gilles a environ 15 ans, son père Jean-Paul travaille à Rigaud et ne revient que la fin de semaine. L'adolescent tient la ferme avec sa mère pendant quelques hivers. Il nous confie fièrement comment, malgré le chemin fermé par une neige trop abondante, il attelle le bœuf pour amener la moulée du chemin vers l'étable. À la même époque, Gilles, habile joueur de hockey, fait naître une patinoire de 40 par 90 pieds près de la ferme familiale. Le jour, il fait de la « pitoune » et aide à la ferme, puis, quand l'ouvrage est terminé, de 20 à 30 personnes se rejoignent sur la glace. Plusieurs familles du voisinage viennent patiner, ceux qui ont froid se réchauffent à l'étable. Une adolescence grouillante de vie, alors que son grand-père Alphonse est maire de la municipalité.



Gilles et son père Jean-Paul devant la ferme familiale

Gilles débute sa vie adulte et rencontre Pierrette. Native de St-Fortunat, cette dernière travaille avec la sœur de Gilles au foyer d'Ham-Nord. Ils se marient en 1970 et ainsi naît une nouvelle génération de Thibodeau. Après 12 ans de travail chez Thiro, Gilles acquiert la terre de son père en 1983, terre qui sera ensuite reprise par son fils Steve en 2004. À ce moment 4 générations cohabitent sur la terre familiale. Gilles et Pierrette sont très investis dans la municipalité, particulièrement au sein de la fabrique et de la vie communautaire. On sent une certaine nostalgie lorsque Gilles nous parle de la vie communautaire riche de l'époque, particulièrement sous l'élan du curé Rousseau, qui semble avoir grandement contribué à la vitalité de la paroisse.

Impossible de parler de Monsieur Thibodeau sans évoquer le temps des sucres. Chez les Thibodeau, comme des pèlerins, tous reviennent aux sources sur la terre familiale et Jean-Paul (Pépère) Thibodeau semble, jusqu'à son décès, le centre de gravité de cet univers joyeux. Corvée collective, tire sur la neige et

soupers animés : Gilles nous confie que ce qu'il aime le plus « c'est de se rassembler, faire du gros travail toute la gang ensemble, c'était la fête ». Rappelons que les Thibodeau ont opéré jusqu'à récemment une érablière d'environ 2000 entailles sur les chaudières. Jean-Paul n'accepte qu'en 2010 de mettre des tubes. L'histoire ne le dit pas, mais on peut penser que « Pépère » savait que la récolte de l'eau d'érable à la chaudière forçait subtilement la tenue de ces rencontres dans une ambiance de travail festive. Veillant sur ses descendants, Pépère s'assurait que tous auraient leur sirop d'érable. Plus encore, jusqu'à l'âge vénérable de 89 ans, il s'affaire à cultiver dans son potager, suffisamment de pommes de terre pour toute la famille (jusqu'à 200 poches par année)! Des liens forts, une terre fertile, un bon coup de patin, des valeurs bien enracinées, du sirop d'érable et des pommes de terre en abondance font certainement partie de l'héritage que les Thibodeau laissent à leur 5^e génération à Ste-Hélène-de-Chester.



Alphonse, Jean-Paul, Gilles et Steve Thibodeau, 4 générations.

À l'aube de la quarantaine, la rencontre avec Monsieur Thibodeau force en nous des questionnements profonds. Quel héritage laisserons-nous à nos enfants? Saurons-nous préserver notre patrimoine et conserver notre municipalité vivante? Qu'advient-il de notre Ste-Hélène-de-Chester? Deviendrons-nous le refuge des citadins qui fuient les villes pour se reconnecter à la nature et retrouver une famille intentionnelle? Saurons-nous les accueillir? Pour Monsieur Thibodeau, le plus triste présentement au village, c'est de voir toutes les terres qui étaient encore cultivées en 1960 partir à l'abandon. Il comprend sûrement tout le travail et la sueur que les générations qui nous précèdent ont mis à érocher et cultiver cette terre. Laisserons-nous partir en friche notre communauté et les liens tissés serrés par ceux qui nous ont précédés ou serons-nous la génération qui fera germer les pousses d'une collectivité retrouvée?

CHRONIQUE « ET SI UN JOUR ÇA M'ÉTAIT UTILE... »

La médiation citoyenne une avenue possible

Il arrive que des conflits ou des situations difficiles surviennent et qu'on ignore comment les gérer. Équijustice propose la médiation citoyenne pour obtenir le petit coup de pouce pour faire face à ces situations.

Vous vivez une situation difficile :

- avec un proche concernant le placement d'un parent en résidence?
- avec un membre de la famille qui vous demande constamment de l'argent?
- avec une personne de votre résidence?
- reliée à de la maltraitance ou de l'intimidation?

Équijustice peut vous aider!

Équijustice propose une justice équitable et accessible à tous en invitant les personnes à s'engager dans la gestion des difficultés qu'elles vivent en collectivité et en les accompagnant dans le respect de leurs droits et de leurs différences.

Les trois organismes Équijustice situés au Centre-du-Québec s'unissent pour vous présenter; la médiation citoyenne. La médiation est un processus sécuritaire par lequel un tiers impartial tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes de permettre à celles-ci d'être :

Écoutées

Les médiateurs vous accueilleront et vous écouteront, sans jugement. Ils exploreront avec vous vos attentes face à la situation et les différentes options qui s'offrent à vous.

Accompagnées

Les médiateurs favoriseront un climat de respect et de dialogue, sans parti pris. Avec leur appui, chacun sera amené à identifier les conditions favorables à une bonne communication.

Soutenues

Les médiateurs seront une ressource importante pour vous préparer à développer vos outils de communication. Gratuit et confidentiel, le service de médiation citoyenne est accessible à tous. Les personnes qui désirent être accompagnées dans une démarche encadrée par des professionnels peuvent contacter un organisme Équijustice.

équi
justice

ARTHABASKA/ÉRABLE

Membre du Réseau
de justice réparatrice
et de médiation
citoyenne

819 752-3551

équi
justice

NICOLET-YAMASKA-BÉCANCOUR

Membre du Réseau
de justice réparatrice
et de médiation
citoyenne

819 293-8671

équi
justice

DRUMMOND

Membre du Réseau
de justice réparatrice
et de médiation
citoyenne

819 477-5836

Source : lappui.org

L'eau de mon puits

Pour ma santé
et celle de mes proches,
je la fais tester!



Même si elle est limpide, inodore et qu'elle a bon goût, l'eau de votre puits peut contenir des substances qui peuvent avoir, à long terme, des effets indésirables sur la santé. Ne prenez pas de risques : faites-la analyser!



Des substances d'origine naturelle peuvent contaminer l'eau de votre puits

Certaines substances, naturellement présentes dans le sol et les roches, peuvent se dissoudre dans les eaux souterraines et les contaminer. C'est le cas, notamment, du manganèse et de l'arsenic.

Manganèse

En petite quantité, le manganèse est nécessaire aux humains. Cependant, en concentration trop élevée, il pourrait avoir des effets sur le développement neurologique de l'enfant. Les nourrissons alimentés au biberon seraient particulièrement sensibles aux effets du manganèse.

Vous devriez faire analyser le manganèse dans votre eau au moins une fois pendant la période d'utilisation de votre puits.

Le manganèse est très abondant dans l'environnement. Ainsi, la principale source de manganèse dans l'eau souterraine est d'origine naturelle. Des eaux souterraines riches en manganèse se rencontrent dans l'ensemble des régions du Québec.

Arsenic

Même en petite quantité, l'arsenic peut avoir des effets néfastes sur la santé humaine. En effet, une personne exposée à l'arsenic pendant plusieurs années a plus de risques de souffrir de problèmes cutanés et cardiovasculaires ainsi que de certains types de cancers. Les femmes enceintes et les enfants seraient sensibles compte tenu des effets possibles de l'arsenic sur le développement de l'enfant.

Vous devriez faire analyser l'arsenic dans votre eau au moins une fois pendant la période d'utilisation de votre puits.

La présence d'arsenic dans l'eau souterraine est principalement d'origine naturelle. Les concentrations élevées d'arsenic dans les eaux souterraines s'observent plus souvent dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Estrie, du Centre-du-Québec et de la Chaudière-Appalaches.

Comment faire analyser l'eau de votre puits?

L'analyse d'un échantillon d'eau froide prélevé au robinet de la cuisine peut permettre de déceler une contamination de l'eau de votre puits. Avant de faire analyser votre eau :

- Vous pouvez communiquer avec votre municipalité afin de vérifier l'existence de problèmes particuliers de contamination de l'eau souterraine dans votre secteur;
- Vous devez communiquer avec un laboratoire accrédité qui vous fournira les contenants appropriés et les instructions à suivre pour le prélèvement des échantillons. Une liste des laboratoires accrédités est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/accreditation/PALA/la03.htm>). Les laboratoires y sont classés par régions et il faut s'assurer que le laboratoire choisi est accrédité pour l'analyse des substances chimiques dans l'eau potable :
 - Domaine **23** pour le manganèse;
 - Domaine **13** ou **24** pour l'arsenic.

Si vous n'avez pas l'habitude de faire analyser régulièrement les microorganismes (*E. coli* ou entérocoques) qui peuvent contaminer l'eau de votre puits, il est recommandé de le faire au moins deux fois par année, au printemps et à l'automne (domaine d'accréditation 1, 2 ou 7). L'eau contaminée par des microorganismes peut causer des problèmes de santé comme une gastro-entérite.

Si vous demeurez dans une zone agricole ou dans un secteur résidentiel où les installations septiques sont individuelles, vous devriez également faire analyser les nitrates et nitrites chaque printemps et chaque automne (domaine d'accréditation 15 ou 21). L'eau contaminée par les nitrates et nitrites peut causer des problèmes respiratoires chez les nourrissons. Consommer de l'eau contaminée par ces substances, pendant plusieurs années, pourrait aussi entraîner un risque de cancer.

Que devez-vous faire si l'eau de votre puits est contaminée par des substances indésirables?

Réduire votre exposition et celle de vos proches

Inutile de faire bouillir l'eau pour éliminer des substances comme le manganèse ou l'arsenic, car celles-ci ne s'évaporent pas. Cela pourrait même faire augmenter leur concentration dans votre eau.

Lorsque la concentration en **manganèse dans l'eau est supérieure à 0,12 milligramme par litre**, la prudence est de mise pour les jeunes enfants et particulièrement les bébés alimentés au biberon. Vous devriez alors utiliser une autre source d'eau ou de l'eau embouteillée pour :

- boire;
- préparer les boissons des jeunes enfants;
- préparer les biberons des bébés.

À des concentrations **supérieures à 0,02 milligramme par litre**, le manganèse pourrait avoir des effets indésirables principalement sur la qualité esthétique de l'eau, car il peut modifier le goût, l'odeur et la couleur de l'eau.

Si la concentration d'**arsenic dans l'eau de votre puits dépasse 0,01 milligramme par litre**, la prudence est de mise pour tous les occupants de la maison. Utilisez alors une autre source d'eau ou de l'eau embouteillée pour :

- boire;
- préparer les boissons et les aliments;
- préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- cuire les aliments.

Comme l'arsenic peut avoir des effets néfastes sur la santé, à faible dose, il est recommandé d'y être exposé le moins possible.

Faire installer un purificateur d'eau domestique certifié

Différents purificateurs d'eau offerts sur le marché peuvent être efficaces pour réduire la concentration de la ou des substances qui contaminent l'eau de votre puits. Quel que soit le type de purificateur que vous choisirez, il est important de :

- Faire appel à un spécialiste certifié en eau potable domestique. Une liste de spécialistes est disponible sur le site Web du Ministère (<http://environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/installation/rbq.htm>);
- Vérifier que le purificateur est certifié pour l'élimination de la ou des substances indésirables. Les normes NSF/ANSI sont celles qui permettent de s'assurer de l'efficacité des traitements domestiques :
 - NSF/ANSI **42** pour le manganèse;
 - NSF/ANSI **53** ou **58** pour l'arsenic;
- Suivre fidèlement les instructions du fabricant concernant son installation, son fonctionnement et son entretien.

Pour en savoir plus

Qualité de l'eau d'un puits :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/souterraines/index.htm>

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau-potable/contamination-de-l-eau-potable-d-un-puits/nitrates-nitrites/>

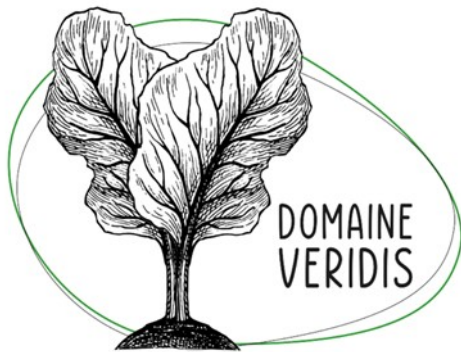
Fiches synthèses sur l'eau potable :

<https://www.inspq.qc.ca/eau-potable/arsenic>

<https://www.inspq.qc.ca/eau-potable/manganese>

RÉTROSPECTIVE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 2 FÉVRIER 2021

- Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes et transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska;
- Il a été résolu et adopté d'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales;
- Il a été résolu que le taux pour les frais de déplacement soit fixé de 0.45 \$/kilomètre pour l'année 2021;
- Mandat donné la firme Pellerin Aubert Ramsay Provencher inc. pour l'audit des états financiers pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2020;
- Il a été résolu d'accepter et de confirmer le nombre de voyages qui nous été remis par notre citoyen, et ce, dans le but à ce que la subvention dans le cadre du programme de transport adapté volet souple soit versée;
- Le conseil a accepté de participer à l'éventuelle étude dirigée par les municipalités de Saint-Christophe d'Arthabaska et de Saint-Rémi-de-Tingwick en partageant les informations nécessaires afin que le potentiel de son territoire soit aussi analysé dans la démarche et les scénarios relatifs à la mise en commun d'un service de déneigement;
- Adoption la déclaration d'engagement proposé qui se titre « *La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie* », une l'initiative de l'UMQ qui est appuyée par la FQM;
- Il a été résolu que le conseil municipal appuie le Recensement 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité;
- Il a été résolu de donner une contribution de 100 \$ à l'organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable qui a pour mission de soutenir toute action visant à prévenir la détresse psychologique chez les producteurs agricoles;
- Il a été décidé d'entériner par résolution la lettre que la Municipalité a fait parvenir au titulaire du claim en appui à nos citoyens touchés à la suite de la réception d'un avis d'obtention dans la municipalité;
- Il a été résolu d'accepter le plan de voirie tel que présenté et que le budget s'y raccordant soit accepté, mais qu'il pourrait être réévalué au fil de la saison;
- Il a été décidé de désigner le maire et le directrice générale et secrétaire-trésorière pour signer les actes de cession et tous documents pertinents et nécessaires visant à donner plein effet aux cessions de chemins désaffectés.



Domaine Veridis

3075, 3^e rang, Sainte-Hélène-de-Chester

domaineveridis@gmail.com

Nous sommes très heureux de vous annoncer le lancement de notre entreprise maraîchère, le Domaine Veridis.

Dès juin, vous pourrez vous procurer des produits frais à notre kiosque, ou encore profiter d'un abonnement à nos paniers hebdomadaires!

Nous produisons des légumes, fleurs et fines herbes selon les normes biologiques et dans le respect de l'environnement.

Pour en savoir d'avantage, visitez notre site web au www.domaineveridis.com.

Au plaisir de vous compter parmi nos clients!

Alicia Bergeron-Aubre, propriétaire

PETITES ANNONCES

Pour afficher une annonce sur notre babillard, écrivez-nous à administration@sainte-helene-de-chester.ca ou téléphonez au 819 382-2650.

COVOITURAGE

À VENDRE

Fabrifor Inc. Roland Guillemette

- Fabrication et réparation de machinerie agricole et forestière
- Vente de composante hydraulique

4044, rang 4, Ste-Hélène-de-Chester
Tél.: 819-382-2780 • Fax: 819-382-2792

SÉBASTIEN SCHNEEBERGER
Député de Drummond-Bois-Francis

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Alain RAYES
Député de Richmond-Arthabaska
alainrayes.ca
alain.rayes@parl.gc.ca

1-877-751-1375 (sans frais) | 819-751-1375

3, rue de la Gare, C.P. 6, **Victoriaville** (OC) G6P 6S4
349, boul. Saint-Luc, **Asbestos** (OC) J1T 2W4
11, rue St-Georges, local 200, **Windsor** (OC) J1S 1J2
362, rue Principale, **Daveluyville** (OC) G0Z 1C0



Traitement d'eau
GARAND

LES Pompes
GARAND INC.

VENTE • LOCATION • SERVICE • INSTALLATION

- TRAITEMENT D'EAU
- NETTOYEURS À PRESSION
- POMPES ET ACCESSOIRES
- CIRCULATEURS
- RÉPARATION DE MOTEURS

URGENCE
24 h / 7 jours

819 752-5563

Sans frais : 800 263-5563

Licence RSO :
1648-4438-41



VENTES/ADMIN. : 233, de la Grande-Ligne
ATELIER : 111, rue Garand **Victoriaville**



Même à 6 h le mercredi matin,
un conseiller Desjardins vous répond.

1 800-CAISSES




Pour remplacer une carte perdue, payer une facture ou pour toute autre transaction courante, un conseiller attend votre appel.
7 jours sur 7, de 6 h à minuit.

desjardins.com/caissedesboisfrancs
f/caissedesboisfrancs

